

Comité Particulier de l'application : QB 17 Ardoises en Fibres-Ciment

Président : Mme PEETERS – FEPCF
Vice Président : Mr Yannick DUBOIS
Secrétaire : Mr Marko ZIVANOVIC - CSTB

	MEMBRE TITULAIRE, REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME						MEMBRE SUPPLÉANT, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège Fabricants (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	Mme PEETERS	FEPCF	07/02/2018	03/02/2021	03/02/2022	-	-	-	-	-	-	-
	Mme POYETTON	ETEX France EXTERIORS	03/02/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Utilisateurs/ Prescripteurs (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	M. BUTET	UMGCCP	28/03/2019	03/02/2022	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. PASZINSKI	NGM	07/02/2018	03/02/2021	03/02/2022	-	-	-	-	-	-	-
Collège Organismes Techniques et Administrations (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	M. MICHEL	Bureau Veritas	07/02/2018	03/02/2021	03/02/2022	-	-	-	-	-	-	-
	M.DUBOIS	CSTB	27/11/2018	27/11/2021	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017). Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative V6 approuvée le : 03/02/2022

Par le Responsable d'application Yannick DUBOIS

